



Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

Bureau des concours
enseignants du second degré de
lettres, de langues et
du tertiaire

DGRH D3

Affaire suivie par :
M. Rafik DAHMAN

Téléphone
01 55 55 44 82
Courriel :
rafik.dahman
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Agrégation Interne Langues de France 2019

Option Occitan – Langue d'Oc

Conseils aux candidats

1. Les épreuves écrites (admissibilité)

Elles sont au nombre de trois. Les deux premiers exercices attendus, *Composition en français sur un programme de civilisation* et *Composition dans la langue de l'option portant sur le programme de littérature ou de civilisation*, sont des dissertations : compositions problématisées, cohérentes, fondées sur des savoirs avérés et justifiés, dans une langue de qualité.

- a. La première composition en français porte sur le programme de civilisation. S'il ne s'agit pas d'un devoir d'histoire, la connaissance de l'histoire de la Révolution française et de ses valeurs est absolument nécessaire, comme est nécessaire la réflexion sur la politique linguistique durant la période considérée.
- b. La seconde porte sur le programme de littérature. Une connaissance personnelle des œuvres est fondamentale.
- c. La troisième épreuve consiste en la réalisation d'un thème et d'une version. Pour cette épreuve, **l'usage du *Petit dictionnaire provençal-français* d'Emil Levy est autorisé**. Les deux traductions, ou l'une d'entre elles, peuvent comporter l'explication de choix de traduction portant sur des segments signalés par le jury.

2. Les épreuves orales (admission)

- a. Épreuve de présentation de la préparation d'un cours. Cette épreuve s'adresse à des enseignants en exercice et ne peut être assimilée à l'épreuve du CAPES externe.

C'est une épreuve qui valorise la réflexion didactique. À partir d'un dossier qui lui est remis, le candidat organise une réflexion didactique conduisant à la préparation d'un cours. Cette épreuve n'est donc pas une épreuve de pédagogie. Les attendus sont : maîtrise des contenus scientifiques, choix justifiés de stratégies d'enseignement mise au travail des élèves, réflexion sur les contenus et l'évaluation des apprentissages. Le candidat est invité à présenter,

selon les modalités de son choix, le cours qu'il a conçu, mais la réflexion sur la préparation de celui-ci est fondamentale.

Le candidat travaille sur un dossier accompagné d'un libellé qui définit les contours de la question posée et dont la lecture précise est absolument essentielle.

On attend du candidat qu'il maîtrise les programmes en vigueur au collège et au lycée, et qu'il fonde sa réflexion sur la connaissance concrète qu'il a des élèves et des particularités de l'enseignement de la langue et de la culture concernées.

L'épreuve se déroule en français. On veillera à la qualité de la langue utilisée.

- b. Épreuve d'explication d'un texte ou d'un document iconographique ou audiovisuel extrait du programme et court thème oral improvisé, avec explication de faits de langue.

Cette épreuve comporte plusieurs étapes que le candidat sera invité à suivre rigoureusement :

- Explication du document (texte ou document iconographique ou audiovisuel) dans ses diverses dimensions. C'est le candidat qui parle sans attendre d'être sollicité (20 mn).
 - Réponse aux questions posées sur l'explication. Interaction avec le jury (20 mn).
 - Prise de connaissance par le candidat du texte de thème à traduire et des questions de langue (5 mn).
 - Traduction en occitan du texte proposé, et réponse aux questions de langue. C'est le candidat qui parle sans attendre d'être sollicité (5 mn).
 - Entretien sur la traduction et sur la langue. Interaction avec le jury (10 mn).
- L'ensemble de l'épreuve se déroule en occitan. On veillera à la qualité et à la précision de la langue utilisée.